

## DECISION

N° 2025/137/DEC/7.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour les concerts des « RDV DU JEUDI » qui auront lieu dans le Jardin Français de l'Hôtel de Ville à 19h00 les :

*Jeudi 18 juillet 2025 - Jeudi 25 juillet 2025 - Jeudi 1er août 2025 - Jeudi 8 août 2025 - Jeudi 14 août 2025 - Jeudi 21 août 2025 - Jeudi 28 août 2025*

### D E C I D E :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le droit d'entrée pour les **concerts des rendez-vous du jeudi** qui auront lieu dans le Jardin Français de l'Hôtel de Ville à 19h00 les :

*Jeudi 18 juillet 2025 - Jeudi 25 juillet 2025 - Jeudi 1er août 2025 - Jeudi 8 août 2025 - Jeudi 14 août 2025 - Jeudi 21 août 2025 - Jeudi 28 août 2025*

est fixé comme suit :

- tarif unique à 2 €
- gratuit pour les moins de 10 ans

**Article 2 :** Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix juin deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU  
Michel BASSER

